JAA. CH-1000 Lausanne 1 Poste CH SA Bimensuel hors partis fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.Apprentis, étudiants: Fr. 33.-

La Chine, les valeurs et la neutralité

Vouloir ramener tous ces systèmes

au nôtre est une attitude prétentieuse.

e 19 mars, le Conseil fédéral a publié son rapport «Stratégie Chine 2021-2024», qui précise nos relations avec l'un de nos principaux partenaires économiques. Mais il traite aussi des droits de l'homme. Désormais, ce thème ne sera plus une simple annexe formelle aux discours de nos diplomates, mais une composante significative de toutes leurs interventions. «Le respect des droits fondamentaux doit faire partie intégrante de nos relations», a commenté M. Ignazio Cassis.

Les valeurs, ce sont les fondamentaux d'une société ou d'une civilisation. Elles inspirent le comportement des personnes et des collectivités qui en font partie. Celles auxquelles le rapport se réfère, ce sont les valeurs individualistes et égalitaires de la Déclaration des droits de l'homme, autrement dit, celles de la démocratie libérale¹. Les jugeant universelles, beaucoup pensent qu'elles peuvent et doivent s'appliquer à toute l'humanité. Dans cette perspective,

aveuglément eurocentrée et sournoisement impérialiste, les Etats du monde se voient notés, en matière de respect des valeurs, selon leur soumission aux nôtres.

D'après le rapport, la Chine pourrait faire beaucoup mieux. Nos ambassadeurs doivent donc l'y aider en lui rappelant à tout propos qu'elle est insuffisamment démocratisée; qu'elle

se montre de plus en plus autocratique à l'égard de sa

propre population; qu'elle réprime ses dissidents et persécute ses minorités d'une façon inacceptable; qu'elle se conduit mal à l'égard de Hong-Kong; qu'elle n'a pas le droit moral de censurer internet.

Pour M. Cassis, une intégration plus poussée de la Chine à l'ordre international libéral est nécessaire: «Des défis globaux demandent des solutions globales. Il ne doit pas y avoir de place pour des organisations régionales et des systèmes de valeurs concurrents», a-t-il encore affirmé. «Il ne doit pas y avoir de place»: on parle bien de la Chine (et probablement de la Russie)? M. Cassis s'est-il seulement relu?

Et si le pouvoir chinois s'obstine à n'en pas vouloir? Le conseiller fédéral a déclaré (*Sonntagsblick* du 2 août

2020) que «l'Occident répondra de manière plus décisive

et (que) la Suisse devra défendre ses intérêts et ses valeurs de manière plus robuste».

Outre le ridicule – et le risque – qu'il y a pour un petit Etat à faire des effets de muscles face à un géant cent soixante fois plus peuplé, le rapport néglige un fait essentiel. Ce fait, c'est que les autorités chinoises se réfèrent à un système de valeurs qui n'est pas celui de la démocratie libérale, qui est même, pour une part, incompatible avec elle. Ce système est fondé sur la lignée familiale plutôt que sur les droits de l'individu ainsi que sur la primauté de la collectivité politique par rapport au citoyen, ce qui explique que la Chine puisse faire coexister une version dure du communisme avec sa politique traditionnelle. La Chine est patiente et vit dans le temps long, non dans l'excitation du court terme électoral. Elle cultive un nationalisme intransigeant et rejette la réduction de la politique à l'économie, qui est propre à la démocratie libérale. En résumé, son système de valeurs est, pour une part en tout cas, irréductible au

Ce n'est d'ailleurs pas le seul. Pensons à celui des musulmans, fondé sur la fusion de la religion, de la morale, du droit et de la politique, distinguant non des nations mais les «terres d'islam» et les autres. Pensons encore à ces systèmes de valeurs fondés sur la contemplation et l'acceptation plutôt que sur l'action et sur la maîtrise du monde, ou sur le dépouillement au profit de l'essentiel plutôt que sur l'accumulation des biens matériels. Nos valeurs libérales ne sont certes pas aussi universelles que le croit le Conseil fédéral.

Vouloir ramener au nôtre tous ces systèmes de valeurs est une attitude prétentieuse, et probablement ressentie comme telle par les populations que nous prétendons éduquer. Les Etats occidentaux accumulent ainsi contre eux des griefs profonds qui dépassent le cadre de la concurrence économique et qu'ils risquent de payer lourdement.

Le rapport nous révèle que le Conseil fédéral est prêt à rejoindre l'Europe dans son combat pour les valeurs. Cette ingérence dans la vie interne de peuples dont nous ne savons presque rien constituerait une atteinte majeure – et dont l'inefficacité n'est plus à démontrer – à notre politique de neutralité. En l'occurrence, cette politique consiste à reconnaître à chaque Etat la responsabilité d'affronter et de résoudre ses problèmes internes lui-même, même si sa manière nous est incompréhensible ou nous scandalise.

La Chine, par son ambassadeur, a répondu que les remarques de M. Cassis étaient «peu constructives et infondées».

Olivier Delacrétaz

Beaucoup d'Européens traditionnels ne se reconnaissent pas dans ces valeurs, qui sont celles d'un Occident vieilli et exsangue, en train de dilapider le triple héritage – Jérusalem, Athènes et Rome – qui avait fondé sa grandeur.

Occident express 79

Lorsque l'e-mail de cette journaliste est apparu sur mon écran, j'en ai deviné le contenu avant même de l'ouvrir. On me proposait de brosser mon portrait dans un magazine populaire: les confidences d'un étranger à Belgrade. J'ai alors fait remarquer à cette reporter, le plus gentiment du monde, que j'avais accordé de tels entretiens dans la presse écrite, à la radio et à la télé si souvent que je ne pouvais plus les compter, et toujours selon le même angle. Après dix ans passés dans cette ville, n'avais-je pas gagné le droit d'y parler comme un autochtone? Etait-il encore pertinent de me présenter comme un étranger? Elle a insisté un tout petit peu et puis nous avons, en bons termes, abandonné ce projet éditorial. Sans en être consciente, cette jeune femme exprimait un complexe national auquel j'ai fini par m'habituer. Pour les Serbes, en effet, je suis avant tout un étranger, et tout le reste ensuite. Peu importe que je parle leur langue, que je connaisse leur histoire et que je sois marié avec une des leurs. C'est ce «notre» pour dire «serbe», comme dans «notre joueur de tennis» pour parler de Djokovic, dont j'ai déjà parlé, ce sentiment qu'ont les Serbes d'être une seule et même famille liée par le sang et par l'histoire. Derrière ce provincialisme évident se cache toutefois un complexe plus subtil. La perception que les Serbes ont d'eux-mêmes est un labyrinthe. Est-ce d'avoir constitué un puissant empire au Moyen-Age, d'avoir vaincu des ennemis formidables dans les deux guerres mondiales? Il reste que les

Serbes se pensent comme une grande nation européenne. Et, tout à la fois, ils sont conscients jusqu'à l'absurde de l'abysse qui existe entre cette perception de grandeur et la réalité de leur quasi-insignifiance. Ce grand écart moral est le carburant de la forme particulière d'humour noir et tragi-comique qui hante la littérature, le théâtre et le cinéma serbes, succession de personnages boursouflés d'orgueil et comiques dans leur ineptitude. C'est bien pour cela qu'ils sont si curieux de savoir ce qu'un étranger pense d'eux. Seul un étranger leur offrira une vision équilibrée, à mi-chemin entre leurs illusions romantiques et les aspects les moins reluisants de leur réalité. Comme Brigitte Bardot, dans Le Mépris, qui demande à longueur de journée à Michel Piccoli s'il la trouve belle, les Serbes ont un besoin touchant, et parfois lassant, d'être rassurés et de se sentir considérés. J'ai une amie qui est née à Split et qui vit sur l'île de Hvar, à deux heures de bateau de chez elle. En dépit de ses décennies de résidence et de son origine toute proche, elle a conscience qu'elle sera toujours une étrangère chez elle, ainsi l'exigent les coutumes insulaires. Mon statut d'étranger à Belgrade est distinct de celui-là. J'y suis plutôt un arbitre, suisse donc impartial, dont on attend la sanction le cœur battant. Ou un psychologue, dont on espère qu'il saura vous soulager de vos excès d'amour-propre et d'autocritique.

David Laufer

L'ouragan des subventions

Les producteurs d'électricité d'origine éolienne ont touché pour leur courant, l'an passé, 18,35 millions de francs. Sur cette somme 0,49 million provient des ventes et 17,86 millions des subventions, soit 97,3%!

Ce résultat ahurissant tient non seulement au fait que la Suisse n'est pas un domaine propice à l'éolien, mais aussi à cet autre fait que le régime des vents est relativement homogène en Europe occidentale; donc quand ça souffle, le continent entier surproduit et les prix s'effondrent. Ce

n'est pas le vent qui fait tourner les hélices, c'est l'argent du contribuable.

C'est ce que nous apprend l'excellent bulletin de l'association *Paysage libre Vaud*, se fondant sur les chiffres du SRI (système de rétribution de l'injection, agréé par la Confédération).

Et cependant l'officialité persiste à vouloir transformer en zone industrielle les crêtes vierges du Jura.

L'avenir de l'armée

Tous les pays d'Europe

se réarment.

n chaque début d'année, le Conseil fédéral publie le «message sur l'armée» à l'intention du Parlement. Ce document fixe le cadre des dépenses de la Confédération pour l'armée. Depuis 2017, il est composé d'au moins trois arrêtés fédéraux.

Le premier concerne le programme d'armement, à savoir les dépenses liées au matériel de l'armée, ses armements, ses moyens de communication, de transport etc. Il peut s'agir de nouvelles acquisitions ou de la prolongation de la durée de vie de certains équipements. En 2020, le Conseil fédéral demandait par exemple des crédits pour permettre l'utilisation des chars de grenadiers 2000 jusqu'en 2040, d'autres pour mettre à niveau les PC-21, des avions qui servent à la formation des pilotes de chasse. On trouve encore dans le programme d'armement 2020 le renouvellement du matériel pour l'aide en cas de catastrophe, ainsi que celui des systèmes de contrôle aérien militaires, et enfin la modernisation des moyens de télécommunication de l'armée.

Le deuxième arrêté concerne l'acquisition du matériel de l'armée. Cela comprend principalement l'équipement personnel et les munitions. En gros, il s'agit de coûts liés au fonctionnement de l'armée. Enfin, le troisième arrêté traite du programme immobilier de l'armée.

Chacun de ces trois volets doit être approuvé par le Parlement. Des décisions importantes peuvent faire l'objet d'un arrêté fédéral séparé, comme cela a été le cas en 2020 pour le retrait du système de défense aérienne *Rapier* ou

la fixation d'un plafond de dépenses pour les quatre années à venir¹.

Le programme d'armement permet de se faire une bonne idée des évolutions de notre armée. Dans son message sur l'armée de 2021, le Conseil fédéral demande d'importants crédits pour le développement de la composante cy-

ber-défense et du réseau fédéral de conduite de notre armée. Il s'agit

principalement de construire un second centre de calcul aux normes de protection militaire (le premier étant déjà en cours de construction) qui doit permettre la permanence du traitement et du transit des informations à travers toute la Suisse aussi en cas de conflit.

En outre, les sapeurs de chars devraient avoir droit à de nouveaux véhicules (les M113 mis en service dans les années soixante sont encore utilisés actuellement!). Des nouveaux équipements de lutte anti-nucléaire, bactériologique et chimique sont aussi demandés. Il y a encore de nouvelles remorques légères qui sont nécessaires pour assurer la continuité avec les anciens modèles qui arrivent en fin de vie, ainsi que des simulateurs pour les armes antichar à destination de l'infanterie acquises à la suite du message sur l'armée de l'année 2016.

Les programmes d'armements des cinq dernières années montrent que la Confédération fait le nécessaire pour que l'armée suisse maintienne ses capacités dans les domaines essentiels. Pour l'artillerie et les troupes blindées, cela passe par la revalorisation du matériel en service depuis deux à trois décennies et l'achat de pièces de rechange. L'infanterie reçoit aussi son lot de nouveau matériel. Nous avons été amusés par le message sur l'armée de 2021, qui prévoit le remplacement des toiles de tentes sous lesquelles plusieurs générations de citoyens-soldats ont dormi. Elle a aussi eu droit au re-

nouvellement de l'équipement personnel, à de nouveaux systèmes de

vision nocturne, de nouveaux fusils de précision et bénéficiera aussi du renouvellement du matériel de communication de l'armée.

Parfois, ce sont des capacités perdues ces dernières années qui sont recouvrées. Par exemple, le NLAW, pour new generation light antitank weapon, va permettre aux troupes d'envisager l'attaque de blindés jusqu'à 800 mètres de distance, alors que depuis plusieurs années elles ne disposaient que du Panzerfaust, bien moins perfectionné et autorisant une distance de tir de 300 mètres au plus. Il y a aussi des mortiers de 12cm montés dans des véhicules blindés à roues qui devraient être mis en service prochainement, permettant à l'armée suisse de retrouver une capacité d'appui feu indirect à courte distance.

Il est rassurant de constater que la Confédération fait son possible pour assurer l'avenir matériel de notre armée, alors que nos intellectuels, politiciens et journalistes de gauche ne semblent pas très préoccupés par l'évolution du contexte géopolitique actuel. Pourtant, tous les pays d'Europe se réarment. La France, l'Allemagne, la

Grande-Bretagne, pour ne citer que quelques exemples, investissent massivement dans le développement de nouveaux avions de combat, de nouveaux chars et autres équipements lourds, en réponse notamment à la remontée en puissance actée de la Russie.

La Chine aussi est devenue une puissance militaire de premier plan. Le volume de sa flotte de guerre a dépassé celui de l'armée américaine. Certes, nous ne risquons pas une attaque de la Chine. Cependant, les USA n'ont pas la capacité de s'engager sur deux fronts en même temps. S'ils en venaient à un conflit ouvert avec la Chine, ce qui n'est pas impossible étant donné les prétentions de cette dernière sur Taïwan, ils ne pourraient plus assurer la sécurité de l'Europe. Ce n'est pas pour rien que la Suède a décidé d'augmenter son budget militaire de 50% ces prochaines années. Quant à la Grande-Bretagne, elle prévoit d'augmenter de 30% son parc d'armes nucléaires.

Et la Suisse? Du point de vue militaire, elle doit se préparer à toute éventualité, ce qui veut dire maintenir l'ensemble des compétences de son armée. Malgré les compromis budgétaires, cela semble possible. Mais cela n'est qu'une partie du problème, encore faudra-t-il trouver réponse à la question du manque d'effectifs. Le matériel est inutile sans hommes qui savent s'en servir!

Jean-François Pasche

Depuis 2017, le budget de l'armée est fixé pour une période de quatre ans, ce qui permet une meilleure planification des dépenses.

Agriculture: un tiens vaut mieux que deux tu l'auras

Comme déjà souligné dans ce journal pour différents sujets, toute une frange de la population considère la marche du monde comme linéaire. La seule marge de manœuvre se situe alors dans la vitesse avec laquelle on progresse vers le Bien et chaque pas est forcément insuffisant. Force est de constater que la politique agricole n'échappe pas à ces schémas de pensée. Ceci s'est notamment concrétisé dans le dépôt de deux initiatives populaires en 2018.

Ainsi, l'initiative «eau potable propre» veut supprimer les paiements directs pour toutes les exploitations qui utilisent des produits phytosanitaires ou nourrissent leurs animaux avec du fourrage acheté hors de l'exploitation. Outre le fait que de nombreux résidus d'origine non-agricole présents dans l'environnement ne seraient pas impactés par ce texte, la mise en œuvre de ce dernier serait très problématique. y compris pour les exploitations biologiques. En effet, il s'agit de rappeler ici qu'un pesticide est une substance permettant de lutter contre divers dommages (ravageurs, maladies, mauvaises herbes, etc.) et qui peut être naturelle ou de synthèse. Rappelons ici que, contrairement à ce que croient toujours plus de gens, la production biologique n'est pas exempte de pesticides mais se limite aux produits d'origine naturelle. Par ailleurs, le renoncement

aux achats de fourrages ne permettrait plus l'utilisation de foin des voisins ou la mise en valeur de sous-produits de l'industrie agroalimentaire comme le petit-lait ou ceux issus de la meunerie. Enfin, en ne protégeant plus correctement les cultures, il faudrait s'attendre à une diminution d'environ 30% de la production agricole indigène et donc à une augmentation de notre dépendance aux importations, alors que nous mangeons déjà environ un jour sur deux des aliments étrangers.

De son côté, l'initiative «sans pesticide de synthèse» interdirait l'utilisation de ces produits dans l'agriculture, dans la transformation et dans l'entretien du paysage. De plus, elle interdirait également l'importation de denrées alimentaires avant nécessité l'utilisation de produits de synthèse. S'il faut lui reconnaître une certaine cohérence, cette initiative pèche par son absolutisme qui s'avère contre-productif. En faisant de notre pays un territoire «100% bio», il y a fort à parier que le prix de l'alimentation prendrait l'ascenseur et que le tourisme d'achat serait ainsi encouragé. La précipitation de certains à se rendre à nouveau dans les grandes surfaces de Pontarlier ou de Châtel en juin 2020 une fois les frontières rouvertes ne laisse que peu d'illusions concernant la cohérence entre le discours et les actes. Par ailleurs, certains fleurons de notre industrie de transformation,

comme les chocolatiers ou les cafetiers, devraient se fournir uniquement avec des produits exempts de pesticides de synthèse. Selon les chiffres actuels, la Suisse devrait importer 21% du café bio mondial et 50% du cacao bio pour subvenir à ses besoins. On peut donc s'attendre à ce que les dix années de période de mise en œuvre du texte servent à ces entreprises pour amortir leurs investissements et construire de nouvelles usines à l'étranger. Enfin. on oublie souvent que les pesticides comprennent non seulement les produits phytosanitaires mais également les biocides, notamment les désinfectants. Ceux-ci sont utilisés en quantité importante dans la filière agroalimentaire pour garantir l'hygiène et la conservation des aliments et il n'existe quasiment pas d'alternatives économiquement supportables aux biocides de synthèse. L'initiative aurait donc comme conséquence d'augmenter le gaspillage alimentaire.

Contrairement à ce qu'on essaie de nous faire croire, l'agriculture suisse est consciente de ses responsabilités en termes de durabilité et n'a pas attendu ces initiatives pour faire évoluer ses pratiques. Ainsi, les produits phytosanitaires d'origine naturelle représentent plus de la moitié des produits utilisés dans l'agriculture. Cette part n'était que d'un tiers il y a dix ans. Dans le même laps de temps,

les quantités globales ont diminué de plus de 10% pour les pesticides et de plus de 50% pour les antibiotiques. Ceci va continuer ces prochaines années puisque les Chambres fédérales ont adopté à la dernière session une trajectoire de réduction de 50% des risques liés à l'utilisation des pesticides d'ici 2027. Bien qu'il soit évidemment considéré comme insuffisant par les initiants, cet ambitieux programme répond de manière pragmatique et concrète aux questions soulevées par ces initiatives, sans mettre en danger la filière agroalimentaire suisse dans son ensemble. Une telle solution est largement preferable a l'absolutisme hasardeux promu par ces deux initiatives. Je ne peux donc que vous encourager à les refuser le 13 juin prochain.

Loïc Bardet

La Nation

Rédaction

Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h) Fax 021 312 67 14

courrier@ligue-vaudoise.ch www.ligue-vaudoise.ch IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges

Pagaille en Pays de Vaud

Des jeunes gens se sont trouvés

embrigadés par des nostalgiques

des années «Lôzane bouge».

l'occasion de la série de fausses alertes à la bombe ayant récemment frappé des établissements scolaires vaudois, l'UDC a publié un communiqué de presse¹ déplorant «la multiplication des menaces et actes terroristes» dans le Canton, situation imputée au laxisme des autorités, c'est-à-dire à la majorité de gauche du Conseil d'Etat. Sans aller jusqu'à établir un lien de cause à effet entre majorité rose-verte au gouvernement et désordres civils généralisés comme le fait le parti agrarien, force est de constater que la situation vaudoise n'est pas très reluisante.

A première vue, la principale cause des troubles dans le Canton est liée aux préoccupations écologiques d'une partie de la population, notamment de la jeunesse. Si le sabotage d'un pylône électrique à Gland en juin 2020 et l'augmentation récente des attaques à motivations anti-spécistes contre les paysans et les bouchers ont laissé de mauvais souvenirs, c'est l'affaire de la colline du Mormont qui a, depuis octobre 2020, occupé l'espace médiatique.

Prétendre que l'évacuation de la ZAD², achevée en fin de semaine passée, s'est déroulée en toute quiétude serait malhonnête pour les habitants de la région et les policiers caillassés à l'occasion. Reste qu'il n'y eut apparemment pas d'autres heurts que les dommages matériels et la pollution occasionnés par les zadistes, le coût du déploiement des forces de l'ordre et un assaut mineur organisé par des zadistes déçus contre l'Hôtel de po-

lice à Lausanne. Les appels à la violence publiés sur les réseaux sociaux, ainsi que la présence

de casseurs venus de l'étranger, ne laissent cependant pas de doute quant à la tournure explosive qu'aurait pu prendre l'opération. Parallèlement, l'auberge de Sauvabelin est désormais occupée illégalement par d'autres squatteurs écologistes, le «collectif Roseau».

Ces diverses exactions s'inscrivent dans la suite des événements organisés par *Extinction Rebellion*, à l'origine d'occupations illégales de locaux privés et de blocages de routes à Lausanne. Cette organisation subversive a reçu de nombreuses marques de soutien de la part de personnalités politiques et scientifiques diverses, notamment à l'occasion de ses procès. Il est parfaitement inacceptable qu'un nombre grandissant de personnalités publiques vaudoises, y compris issues des rangs de l'Eglise, censées donner l'exemple et

faire respecter
nos lois, manifestent un
tel attrait pour
la désobéissance civile,

moyen d'expression politique soi-disant légitime³.

Certes, on peut considérer la plupart de ces événements comme des variations sur les thèmes récurrents chers aux gauchistes que sont le squat et la grève, y compris dans sa variante féministe. Une politicienne a même comparé les événements récents à «un deuxième Mai 68»⁴. On n'oubliera pas non plus que la plupart de ces actions d'agitation se sont déroulées en année électorale, ce qui explique évidement une partie du remue-ménage médiatique et les succès subséquents de la gauche aux élections communales.

Ainsi des jeunes gens, certains immatures politiquement, d'autres désœuvrés et en manque de sensations fortes, se sont trouvés embrigadés par des comités de parti cyniques ou des nostalgiques des années «Lôzane bouge».

Pourtant le désordre excède ces phénomènes. On sait les «incivilités» en augmentation, tels que les affrontements entre police et bandes de jeunes à Aigle et à Yverdon à l'occasion des festivités du 1er août, ou encore le retour, avec les beaux jours, du *deal* et de la mendicité dans les rues de Lausanne. Ces derniers jours, des manifestations ont dégénéré à Sion et à Saint-Gall, rappelant l'affaire du match de foot sauvage dans le quartier des Boveresses à Lausanne, organisé aux mépris des règles sanitaires alors en vigueur le printemps passé.

Ce second type de chaos, plus général, plus diffus, est évidemment à rattacher à différentes causes, dont les bouleversements de l'école et l'hétérogénéité croissante de la population, mais aussi à la réponse donnée par les autorités à la pandémie. Eprouver le

«deux poids, deux mesures» insupportable d'un Etat intraitable quant à l'application des mesures sanitaires, mais d'une lenteur pachydermique s'agissant des troubles à l'ordre public, a de quoi susciter incompréhension et colère, et pas uniquement auprès de la jeunesse.

On ne peut terminer sans déplorer le rôle d'une certaine presse dans l'escalade actuelle. On gâcherait nos efforts à lui reprocher de partager l'engouement puéril pour les kermesses féministes et écologistes, ou de jouer sur la terreur sanitaire pour remonter ses ventes déclinantes, mais on aimerait en revanche la voir cesser d'attiser, voire de créer de toutes pièces, des tensions supplémentaires au sein de la population.

Suivre la mode américaine et laisser la part belle aux opinions opposant systématiquement hommes et femmes par féminisme, jeunes et vieux par écologisme, ou Noirs et Blancs par racialisme, est dangereux et néfaste, tout comme le sont les appels à l'émeute et à la «désobéissance».

Seule la considération et la poursuite, parfois tâtonnante, du bien commun concret de notre communauté politique est propre à transcender les oppositions artificiellement entretenues et à dépasser les fantasmes apocalyptiques d'ordre sanitaire ou écologique. Il faut tenir éloignées les pensées séditieuses, de factures individualistes ou collectivistes, celles fondées sur l'urgence et le mépris des lois, celles qui ignorent l'histoire et les mœurs de notre pays aux profits d'abstractions et d'absolu terrestre hors d'atteinte. La finalité de l'action politique, à laquelle doivent naturellement participer les jeunes générations tout comme les mondes scientifique et médiatique à leur manière, est de permettre aux Vaudois de connaître, ici et maintenant, le bien vivre ensemble.

Lionel Hort

- Voir « La tolérance de la désobéissance civile est le point de départ des alertes à la bombe », communiqué de presse disponible sur le site de l'UDC Vaud, consulté le 25 mars 2021.
- ² Pour «zone à défendre».
- ³ La mise en place par l'Université de Lausanne d'un groupe de travail chargé d'«entourer» la prise de parole publique de ses chercheurs n'est probablement pas étrangère à ces événements.
- Voir le post de Mme Carmen Tanner sur Twitter, consulté le 28 mars 2021.

La Birette au Mormont en 1970

Depuis des mois, le Mormont et ses occupants noircissent des pages entières de nos journaux.

Il y a plus de cinquante ans, la Feuille d'avis de Lausanne, aujourd'hui 24 heures, y consacre plusieurs articles. Les 23 et 28 septembre 1970, Bertil Galland critique sur deux pleines pages le projet de construction d'une maison de vacances sur la «croupe» de la colline, au lieu-dit «La Birette». C'est «L'affaire du Mormont».

Le journaliste défend l'intégrité d'un site alors vierge de toute construction. Il craint que cette maison soit le début d'un cancer qui risque de gagner toute la pente ouest encore sauvage du Mormont. Comme il l'écrit, ce lieu est à la fois une liaison entre le Jura et le Gros-de-Vaud et une barrière entre le Nord et le Sud du Canton; un élément géographique et géologique essentiel du pays. Il insiste aussi sur la protection dont il bénéficie depuis la mise en vigueur, le 1er janvier 1970, de la nouvelle loi cantonale sur la protection de la nature et des sites.

Mais le chantier a déjà commencé en été 1970. Dans un premier temps, la Municipalité de La Sarraz a refusé le permis de construire, mais sa décision a été cassée par la Commission cantonale de recours en matière de constructions, malgré la réticence du Service cantonal de l'urbanisme qui jugeait ce projet «indécent».

En exhortant l'Etat à exproprier le constructeur qui fait flotter un large drapeau bernois sur son chantier, Bertil Galland insiste «...mais au côté des naturalistes, les géologues, les géographes, les historiens, les écrivains, les peintres témoigneront demain, s'il le faut, que le Mormont doit être défendu».

Et il est suivi. Dans un texte publié le 12 octobre 1970, toujours dans la Feuille d'avis de Lausanne, le poète Philippe Jaccottet se jette dans la mêlée depuis Grignan: «Chaque fois que des menaces de cet ordre se manifestent, et qu'une réaction, plus ou moins vive, se produit, nous sommes condamnés à recourir aux mêmes arguments, qui sont, contentons-nous pour le moment du terme, esthétiques. Nous disons en effet: ce lieu est trop beau pour qu'on puisse y toucher (et ce que nous appelons "beau", on devrait finir par le savoir, c'est d'abord le sauvage, l'intact, le pur). Disant cela, ou à peu près cela, nous partons presque battus d'avance. Paroles de poètes, d'esthètes, de mandarins. A quoi ça sert, la beauté? Qu'est-ce que ça rapporte?»

Malgré les critiques, la résidence secondaire, qui est plutôt une villa aux dimensions respectables, a été terminée mais heureusement sans susciter d'autres constructions dans le secteur. La levée de boucliers n'y est peut-être pas étrangère.

La maison et les terres environnantes ont finalement été achetées par Holcim, qui exploite la carrière de calcaire du Mormont pour y étendre son extraction. C'est ce qui vaut à La Birette sa récente notoriété. C'était en effet, jusqu'au 30 mars dernier, le centre névralgique des «zadistes».

Un demi-siècle a passé et le Mormont est toujours une «zone à défendre». Mais notre propos n'est pas de discuter ici des arguments des constructeurs de logements qui ont besoin de ciment et des protecteurs de la nature et des sites qui ne nous disent pas comment on peut se passer de ciment. A cet égard, 24 heures a publié ces dernières semaines une excellente série d'articles sur le sujet¹.

Construire ou détruire? Faut-il choisir?

Jean-Michel Henny

Voir notamment l'épisode 4 dans le numéro du 26 février 2021 «Les campus d'aujourd'hui sont incontestablement moins libres qu'ils ne l'étaient au temps de Thomas d'Aquin. Les régimes libéraux sont devenus aussi actifs dans leur intervention à l'égard de la politique familiale et des responsabilités parentales que le communisme l'était autrefois. Les tribunaux et les administrations déclarent aujourd'hui de

façon unilatérale que la différence entre un homme et une femme est arbitraire, un déni de la réalité qui doit souvent être imposé par de lourdes amendes sur le plan judiciaire, mais aussi professionnel. Le libéralisme est un régime autoritaire.»

(Patrick Deneen, *Eléments*, février-mars 2021)



Immoralité, amoralité, moralisme

Il n'est pas toujours facile

de distinguer l'amoralité

de l'immoralité.

n paradoxe de notre temps retient notre attention: la prétention de s'élever au-dessus de la morale, fondée sur une compréhension approximative du philosophe Nietzsche (par-delà le bien et le mal...), coexiste avec la profusion d'injonctions moralisatrices.

L'écrivain Philippe Sollers dit par exemple: On a essayé de m'inculquer le sentiment de culpabilité dès l'enfance, mais je connais le film. Non, merci: ni remords, ni erreurs. Assez de « moraline ». Je ne suis pas dans la morale, et je ne l'ai jamais été.

La morale est comme une drogue, un poison dont il faut se défendre, la *moraline*.

De l'autre côté, toutes sortes de minorités, soi-disant victimes, nous enjoignent à longueur de temps d'adopter *les bonnes pratiques* et d'éviter un vocabulaire inapproprié.

L'amoralité s'oppose à la volonté de faire régner un ordre moral nouveau.

Les mœurs sont l'ensemble des façons de vivre habituelles à un groupe humain donné, à une époque donnée. On peut les décrire et en faire l'histoire. Elles comportent des règles de vie, des modèles de conduite plus ou moins imposés par une société à ses membres. Aucun groupe n'existe et ne survit sans mœurs.

La morale est l'ensemble des règles concernant les actions permises et

défendues, qu'elles soient ou non confirmées par le droit. Ce sont parfois des règles reconnues comme universellement valables, et la science qui fonde ces normes s'appelle aussi morale (du latin mores, les mœurs) ou éthique (du grec to éthos, l'habitude, l'usage, la coutume).

La science morale commence par étudier les mœurs qui signalent la nature sociale de l'homme. Les hommes vivent et survivent en groupes, comme les animaux, lesquels sont aussi pourvus de mœurs.

L'immoralité consiste à se comporter d'une façon contraire aux prescriptions admises et fixées dans telle ou telle société.

Quant à l'être *amoral*, il se prétend indifférent aux notions de bien et de mal. Il agit sans se référer à celles-

ci. Laissant son instinct vital se déployer, il fait ce qui lui plaît; c'est tout. L'écrivain Roger Vailland, parlant

dans *Drôle de jeu* d'un résistant mercenaire, le décrit comme *un être foncièrement amoral ou plutôt très naturellement persuadé que ce qu'il fait est bien parce que c'est lui qui le fait.*

Il n'est pas toujours facile de distinguer l'amoralité de l'immoralité. Un être amoral enfreint, parfois sans s'en rendre compte, les règles de la morale admise, il est donc immoral, mais n'attache aucune importance à cette infraction, ne se sentant ni honteux ni coupable. L'amoralité peut se comprendre comme une absence de culpabilité. Des choses mauvaises se sont produites, des personnes ont été maltraitées, mais comme le dit Valmont dans les Liaisons dangereuses, « ce n'est pas ma faute ».

L'amoralité est courante chez les esthètes pour lesquels l'opposition du laid et du beau prend le pas sur celle du mal et du bien, voire sur celle du faux et du vrai. Les ennemis de Socrate se moquent de sa laideur, au lieu de lui reprocher sa méchanceté ou de déplorer la fausseté de sa philosophie.

Comme l'homme, être social, est solidaire d'un groupe dont la vie se règle sur ce qui se fait et ne se fait pas, autrement dit sur la moralité et l'im-

moralité, une personne amorale ne peut que vivre hors du monde. L'état de nature des philosophes du XVIII^e

siècle comprend des êtres amoraux. puisqu'ils vivent on ne sait trop comment, séparés les uns des autres, mais cet état de nature est une fiction. On a tenu certains personnages historiques pour amoraux: César Borgia, Henri VIII d'Angleterre, Nietzsche, Sade. Ceux-ci ont été le plus souvent immoraux. Nietzsche se disait le premier des immoralistes. Ils ont agi en opposition à la morale chrétienne. Or un gant retourné reste un gant. La morale aristocratique des seigneurs ou celle des gangs mafieux restent des morales. En outre, Nietzsche et Sade, tout amoraux ou immoraux qu'ils se soient proclamés, n'ont pas eu une vie personnelle affreuse. Sade, certes débauché d'envergure, l'était moins que les personnages de ses romans. Nietzsche respectait ses amis, sa mère, et même son affreuse sœur; son savoir-vivre et sa politesse étaient indiscutables.

Beaucoup de nos contemporains haïssent la morale qu'ils réduisent au moralisme bourgeois du XIX^e siècle, à la répression du corps et de la sexualité. Aussi s'imaginent-ils amoraux, planant au-dessus de problèmes vils tels que la culpabilité et le péché. La morale n'exprime pour eux qu'un jeu de forces modifiable, les faits sociaux étant analogues à des faits physiques. Il leur faut juste être du bon côté de la force.

Les racisés, les décoloniaux, les islamo-gauchistes, les écolo-féministes ou les LGBT se croient amoraux, mais ils ne font que renverser la morale ancienne, en sombrant malgré eux dans un nouveau moralisme assorti d'interdictions, de sanctions et d'exclusions: il faut pratiquer le langage inclusif; une poétesse blanche n'a pas le droit de traduire les poèmes d'une Afro-américaine; rouler à l'essence ou manger de la viande est obscène, de même que refuser le mariage gay, offrir aux enfants des jouets genrés, négliger la parité hommes/ femmes ou prier le Christ au lieu de soigner sa «spiritualité», etc.

Malgré ses apports pacificateurs, l'ancienne morale est rejetée; l'immoralité n'existe plus, la culpabilité et la honte étant *stigmatisantes*; l'objectivité prétendument scientifique et le souci des rapports de force justifient une prétendue amoralité.

Et le moralisme s'impose, plus hypocrite que jamais.

Jacques Perrin

Municipalité de Lausanne: les partis ont décidé

La récente et écrasante victoire de la gauche lausannoise aux élections à la Municipalité a une nouvelle fois mis en lumière le pire travers de la démocratie électorale: les partis, leur organisation, et la composition de leurs cadres ont une influence d'autant plus forte sur le score final que l'assise idéologique du mouvement qu'ils composent est large. Il est un stade de diffusion d'une idéologie où l'appareil du parti prend le pas sur le corps électoral.

Dans une chronique du Temps, la journaliste Aïna Skjellaug s'est, l'après-midi du vote, interrogée sur la pertinence de maintenir, dans de telles circonstances, des élections: « A quoi sert une campagne électorale, si elle est à impact complètement zero? Si les personnalités n'ont quasi aucune importance dans le résultat? Si le bilan particulier de telle ou tel n'a pas la moindre conséquence sur son score?» Emettant, certes, une critique de principe à l'encontre des élections, nous les avons cependant généralement admises au niveau communal, jugeant le bassin électoral suffisamment petit, et les enjeux suffisamment faibles, pour supporter d'être le terrain de jeu des candidats.

Cette année, cette tendance du régime a eu un visage particulièrement dur chez les Verts avec l'éviction, en vue du second tour, de l'éco-technocrate fédéral Daniel Dubas au profit de l'avocat militant féministe urbain Xavier Company. M. Dubas avait pourtant fait un meilleur score au premier tour que son colistier. Une cabale de quelques jeunes militants

plus violets que verts a suffi pour renverser la tendance. M. Daniel Brélaz fut bien dégoûté de ce qu'il appela alors un manque de culture politique. Mais Daniel Brélaz aurait, dit-on, été relégué au statut de vieux mâle blanc cis-genre.

La démocratie électorale sert d'abord à donner la préséance aux arrangement internes et intrapartis, aux alliances de circonstance et à l'attribution des prébendes. Et la réalité vient de démontrer combien cette affirmation n'est pas un propos de comptoir. Ce qui fut, plus d'un siècle durant, le propre des radicaux semble désormais être de mise chez les roses-verts.

Une solution pourrait être de mener, pour l'élection de nos Municipalités, une vraie élection majoritaire ne laissant aucune place au système des listes. Certes, les partis décideraient toujours des noms qu'ils inscriraient sur la longue liste unique. L'électeur se verrait toutefois privé de la facilité de n'introduire dans l'urne qu'un bulletin préfabriqué. Il pourrait ainsi – à l'échelle communale qui est suffisamment petite pour déployer rapidement un effet - sérieusement amoindrir l'intérêt de mener, au sein des partis, des pactes d'alcôves et d'autres menées. Cela aurait en outre l'avantage de favoriser des personnalités s'étant démarquées ailleurs qu'au seul sein d'un parti ou des mouvements associatifs lui étant associés. Le pays réel en ressortirait gagnant.

Félicien Monnier

Révolution de couleur

Quand le rouge passe au jaune, on s'attend à ce que ça devienne vert, puis à nouveau rouge.

LE COIN DU RONCHON

Pour le coup, nous avons été servis: lorsque le Conseil federal a annonce que M. Christian Levrat, ancien président du Parti socialiste, allait présider le conseil d'administration de La Poste, on a vu quelques Verts libéraux et d'autres Verts plus radicaux passer au vert (de rage) et simultanément au rouge (pivoine). La nomination, dit-on, n'aurait pas été assez transparente. Le copinage universellement pratiqué par le genre humain pourrait avoir joué un rôle. On se demande si l'heureux élu est vraiment tout blanc dans cette affaire – tandis qu'on chuchote déià que son successeur au Conseil des Etats pourrait ne pas l'être du tout.

Tandis que les partis voient rouge et rient jaune dans cette affaire haute en couleurs, notre bonne presse préfère voir la vie politique en rose uniquement, en résonnant (laissons cela orthographié ainsi...) en termes de polychromie et de monochromie – toutes deux admirées selon les circonstances. En commentant un récent dimanche électoral, le quotidien Le Temps nous a en effet expliqué, dans une seule et même édition, dans quel cas la première est indispensable (« En Valais, la fin de l'anomalie, enfin! Le PDC valaisan a perdu, ce dimanche, sa majorité absolue au Conseil d'Etat. [...] Déià anormal dans sa composition entièrement masculine, le gouvernement valaisan ne pouvait pas se permettre l'anormalité supplémentaire de ne pas être représentatif des forces politiques en présence dans le canton.») et à quel endroit la seconde est parfaitement normale («moment de joie [...] pour la gauche plurielle lausannoise qui réussit pour la troisième législature de suite le tour de force de placer ses six candidats»).

Comme quoi il est plus facile pour un syndicaliste de se retrouver soudain grand patron, que pour la presse romande de devenir plurielle et multicolore.